



---

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

---

Le 26 février 2019, à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 20 janvier

<u>Nombre de membres :</u>	En exercice	27
	Convoqués	27
	Présents	26
	Procuration	1
	Absent	0

### **Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE – Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVÉ - Mme Claudie MAHÉ  
M. Armel MOYON – Mme Muriel MAHÉ - M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth ABOT – M. Christian BURLOT  
M. Jean-Philippe LEVESQUE – Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE  
Mme Roselyne DAUFFY – M. Gabriel DUVAL – M. Marc FOUCAULT – M. Mikaël COUTURIER - Mme Tiphaine TÉHÉRY  
Mme Vanessa LEBEAU - M. Arnaud GUIHÉNEUF – M. Michel MÉNARD - M. Bernard CLOUET  
Mme Marie-Christine BRIAND – Mme Annaïg GICQUEL – Mme Jacqueline LEROUX-GUILLÉ

### **Excusé :**

M. Denis RIMBERT (procuration à M. Bernard CLOUET)

### **Secrétaire de séance :**

M. Arnaud GUIHENEUF

---

## Sommaire

- **Désignation d'un secrétaire de séance.**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2018**
- **« Pont-Château 2030 » : intervention de M. Jean-Pascal HEBRARD, Directeur veilles prospectives, études opérationnelles et innovations territoriales, Loire-Atlantique Développement**
- **Points soumis au vote :**

### **FINANCES LOCALES**

2019-001	Débat d'orientations budgétaires 2019 : intervention de M. Jean-Michel SCHMITT
2019-002	Tarifs municipaux
2019-003	Attribution d'une subvention au Groupement d'apprentis rescapés du bombardement du 9 novembre 1942 au chantier de Penhouët pour la réalisation d'un mémorial

## AFFAIRES GENERALES

- 2019-004 Approbation de la charte de la Commission Extra-Municipale « Urbanisme, environnement, patrimoine, agriculture » et modification de sa composition
- 2019-005 Signature d'une convention avec le représentant de l'État dans le Département relative à la télétransmission des actes

## RESSOURCES HUMAINES

- 2019-006 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2019-007 Renouvellement d'un poste d'agent contractuel
- 2019-008 Création d'un poste de chargé de mission en vue de préfigurer l'Entreprise à But d'Emploi, créée dans le cadre du projet Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

## ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

- 2019-009 Modification du Plan Local d'Urbanisme : ouverture à l'urbanisation de la ZAC de Coët-Rozic
- 2019-010 ZAC de Coët-Rozic : modalités de mise à disposition des compléments de l'étude d'impact
- 2019-011 Acquisitions foncières sur le secteur de l'Ecrin (ZAC de Coët-Rozic)
- 2019-012 Acquisitions foncières pour l'installation de postes de refoulement aux lieux dits : La Cathelinais, la Picaudais, Bresnel
- 2019-013 Adhésion à l'ASAD 44 dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique
- 2019-014 Retrait de la délibération n°2018-101, en date du 18 septembre 2018

## VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

- 2019-015 Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, pour l'aménagement d'une rampe d'accès au quai n°2 de la gare

## ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

- 2019-016 Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, pour la réalisation d'un terrain gazonné synthétique éclairé
- 2019-017 Sollicitation d'une subvention auprès de la Fédération Française de Football, pour la réalisation d'un terrain gazonné synthétique éclairé

---

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

**Danielle CORNET** : Propose de désigner M. Arnaud GUIHENEUF pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Arnaud GUIHENEUF est nommé secrétaire de séance.

**Arnaud GUIHENEUF** : Procède à l'appel.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2018 est approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE).

- « Pont-Château 2030 » : intervention de M. Jean-Pascal HEBRARD, Directeur veilles prospectives, études opérationnelles et innovations territoriales, Loire-Atlantique Développement

**Danielle CORNET** : La Commune de Pont-Château, pôle d'équilibre départemental comptant presque 11 000 habitants, doit se donner les moyens d'accompagner son développement en posant une véritable démarche d'anticipation pour donner visibilité et cohérence à son évolution sur les 10 à 20 prochaines années.

En effet, de par son positionnement, se situant au carrefour des dynamiques économiques de l'agglomération de St-Nazaire et de la métropole nantaise, structurée autour du Brivet et du Sillon de Bretagne, mais également à l'interface du plateau bocager et des marais de Brière, elle se trouve donc au cœur d'enjeux résidentiels, économiques, agricoles et paysagers qui interrogent sur son identité et la qualité de son cadre de vie.

Pour cela, elle a décidé d'engager une véritable démarche prospective en s'appuyant sur les habitants, les acteurs socio-économiques, associatifs ; pour se fédérer autour d'un projet collectif, coconstruit, qui fédère et donne sens à l'évolution future de la ville, en lien avec une politique ambitieuse en matière éducative, socio-culturelle, familiale ; au service de ses habitants et acteurs locaux.

Il s'agit là des enjeux de l'étude commencée il y a quelques mois.

**Jean-Pascal HEBRARD** : Explique que le travail a démarré il y a environ un an, en concertation avec les acteurs locaux dont un certain nombre est présent ce soir autour de la table et dans le public.

Est heureux d'avoir travaillé sur cette démarche en lien avec plusieurs partenaires, tels que le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme Environnement), Valérie JOUSSEAUME, géographe, le paysagiste CAMPO, le CEREMA, qui ont participé aux différents temps de rencontres.

L'objectif du plan guide est d'articuler les différents projets entre eux, de faire le lien entre les projets « rêvés » et la cohérence globale. Au fil du temps, ce document pourra faire l'objet d'adaptations ou d'ajustements.







Les ambiances collectives mises en exergue émanent des temps d'échanges avec la Commune, la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois, d'autres collectivités (Département, Région), les associations, les habitants, les entreprises...

« Servir de bassins de vie pour mobiliser les énergies pour évoluer » : en tant que Pôle Départemental, Pont-Château doit renforcer son attractivité. Cette évolution peut notamment s'appuyer sur des modes de gouvernance locale.

« Gagner en visibilité » : Pont-Château est un carrefour situé entre Nantes, St-Nazaire, Redon et Vannes. Il s'agit de savoir comment contribuer au dynamisme et en profiter.

« Miser sur la qualité » et choisir son développement plutôt que de le subir.

### 3 ORIENTATIONS MUNICIPALES

La municipalité, en conformité avec ses compétences et ses moyens, y contribue selon 3 orientations thématiques, déclinées en actions spécifiques :

**Conforter Pont-Château comme cœur de bassin de vie :**

*c'est tout à la fois le sens de l'histoire et une responsabilité envers les communes voisines*

**Prendre soin du vivant :**

*car notre qualité de vie est dépendante de la qualité de notre environnement*

**Relier, irriguer, partager :**

*car le premier besoin, au quotidien, c'est la mobilité choisie plutôt que subie*

Ces orientations sont détaillées et illustrées par des actions :

- d'ores et déjà engagées
- à mettre en œuvre rapidement
- à programmer pour préparer l'avenir

### CONFORTER PONT-CHÂTEAU COMME CŒUR DE BASSIN DE VIE

Historiquement bourg commercial et industriel au service de son environnement agricole, Pont-Château connaît aujourd'hui une attraction résidentielle nouvelle portée par le dynamisme global de l'Ouest, entre littoral atlantique, bassin industriel nazairien et métropole nantaise.

Confrontée à la crainte de l'individualisme et de la banalisation des paysages, la commune doit demain développer une image qui la caractérise, et des fonctionnalités qui bénéficient aux habitants et acteurs socio économiques de son bassin de vie.

*Centre de commerces et de services depuis toujours, Pont-Château est devenue un centre d'emplois structurant à l'échelle métropolitaine et départementale. Dans un monde en changement, Pont-Château doit confirmer ses fonctions de centralité au service de son bassin de vie.*

**Revaloriser l'organisation urbaine**

PLU, Centrais, Landas...

**Affirmer une ambition de qualité et de diversité de l'offre d'habitat**

Futur quartier de Coët Rozic...

**Donner la possibilité de s'épanouir, pour l'ensemble des habitants du bassin de vie**

Parc de loisirs de Coët Roz, Allée du Brivet (pôle solidaire, culturel et d'animation : marché, halles, restauration)...

**Donner la confiance de développer ses activités**

THD (Très Haut Débit), Campus Landas, hôtellerie\_restaurant...

« Affirmer une ambition de qualité et de diversité de l'offre d'habitat », en lançant notamment des opérations de réhabilitation de l'habitat ancien.

« Donner de la confiance et développer des activités » : la question du numérique est essentielle à ce développement.



## PRENDRE SOIN DU VIVANT

Petite ville à la campagne, le long du Brivet entre Brière, Sillon de Bretagne et plateau bocager, Pont-Château s'est développée autour de l'alliance entre fonctions urbaines et rurales. Elle doit résoudre les tensions potentielles entre ville et nature, agriculture et biodiversité, énergie et santé, et pour cela articuler son développement autour de l'attention au vivant, à la flore, la faune, et l'humain au cœur. *Vaste commune à l'histoire agricole ancienne et au patrimoine naturel précieux, Pont-Château doit défendre la qualité de son territoire par une attention renouvelée au vivant sous toutes ses formes.*

### Maintenir un contexte rural agréable et une campagne vivante

Espaces agricoles pérennes, enveloppes urbaines, marque Valeurs Parc, Allée du Brivet, zéro phyto, coeurs d'îlots...

### Mettre la santé au cœur du projet communal

PCAET, marché des producteurs locaux, projet alimentaire local...

### Affirmer la nature comme constitutive de la qualité de vie ; Redécouvrir les richesses de notre environnement local

Interconnexion des réseaux de randonnée, espace mellifère, projet agro paysager du Calvaire et de Côté Rozic...

« Prendre soin du vivant » est une notion primordiale dans la mesure où Pont-Château est une commune agricole.

L'accessibilité est un enjeu important à prendre en compte. En effet, un tiers des personnes est aujourd'hui confronté à des problèmes d'accessibilité.

« Affirmer la nature comme constitutive de la vie locale », en arrêtant l'étalement de l'urbanisation, le mitage.

## RELIER, IRRIGUER, PARTAGER

Pont-Château est née d'un site géographique particulier, un passage à travers et le long du Sillon de Bretagne. De plus en plus connectée, mais aussi découpée par les infrastructures routières, ferroviaires, énergétiques. La commune peut faire des mobilités durables un levier de développement et de cohésion sur l'ensemble de son territoire.

*Pont entre Brière et pays de Vilaine, entre pays nantais et vannetais, Pont-Château est une petite ville accessible qui cultive les liens de toutes sortes entre les territoires et les gens.*

### Se réapproprier les espaces communs

Route de Nantes, hiérarchisation voirie, zones de rencontre, information parkings, échangeur nord et rue Maurice Sambron, aménagements boulevards, « communs » de quartier...

### Connecter les réseaux

Desserte scolaire, liaisons cyclables Bourgs, connexion Gare\_lycée\_zone économique\_maison de soins de suite, schéma modes doux...

### Favoriser les comportements solidaires et responsables

Co-voiturage solidaire, espaces partagés, Éco-voisins engagés pour des économies d'énergie, Territoire créateur de nouvelles activités (Zéro chômeur de longue durée)...

La question de la mobilité est primordiale. Il s'agit de connecter les différents réseaux entre eux et notamment l'accès à la gare. Le quart des espaces urbanisés représente des espaces publics communs. L'ambition est également de pouvoir relier les bourgs et les hameaux au centre-ville en vélo.

Les problèmes de mobilité constituent des freins à l'emploi.

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

## La spatialisation du projet

- Le centre-ville élargi et attractif
- 4 faubourgs organisés et structurés
- 3 bourgs connectés
- Un espace naturel et agricole renforcé
- des hameaux de qualité

25/02/2019 12

« 4 faubourgs organisés et structurés » : pour agglomérer les enjeux, il convient de prendre en compte cette échelle.

« espace naturel et agricole renforcé » : il s'agit du Brivet mais également de la forêt de la Madeleine. A l'origine, la demande se concentrait sur le centre-ville, mais il a été décidé de travailler sur l'ensemble de la Commune afin de tenir compte de l'habitat dispersé et de la présence d'hameaux de qualité. La volonté est de permettre à l'habitant de se rendre à pied chez son voisin. Les permis de construire devront être gérés en fonction de cette attente.

## LES GRANDS PRINCIPES

**DEMAIN**  
construit son avenir autour de la nature, de la culture et de l'interconnexion des lieux de vie et d'activité

**HIER**  
développée autour des grandes infrastructures de transport

**A L'ORIGINE**  
construite par la géographie

**PONT-CHÂTEAU, une commune ...**

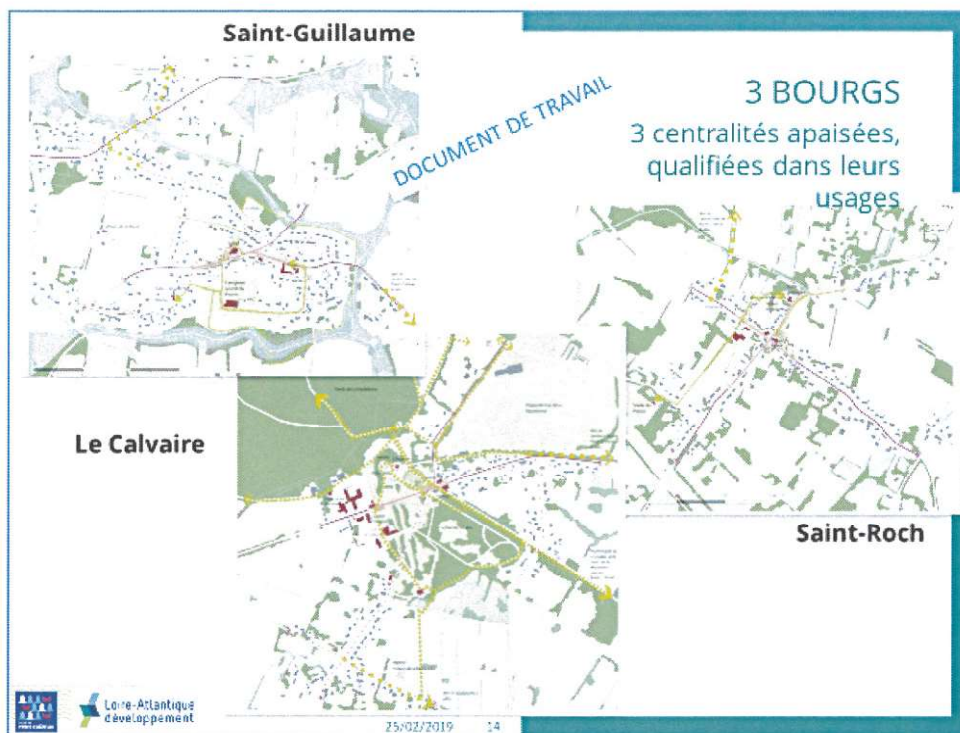
25/02/2019 13

Invite à lire la diapositive du bas vers le haut.

« Hier », la Commune était construite autour du train et de la 2 x 2 voies, équipements structurants en matière de développement économique.

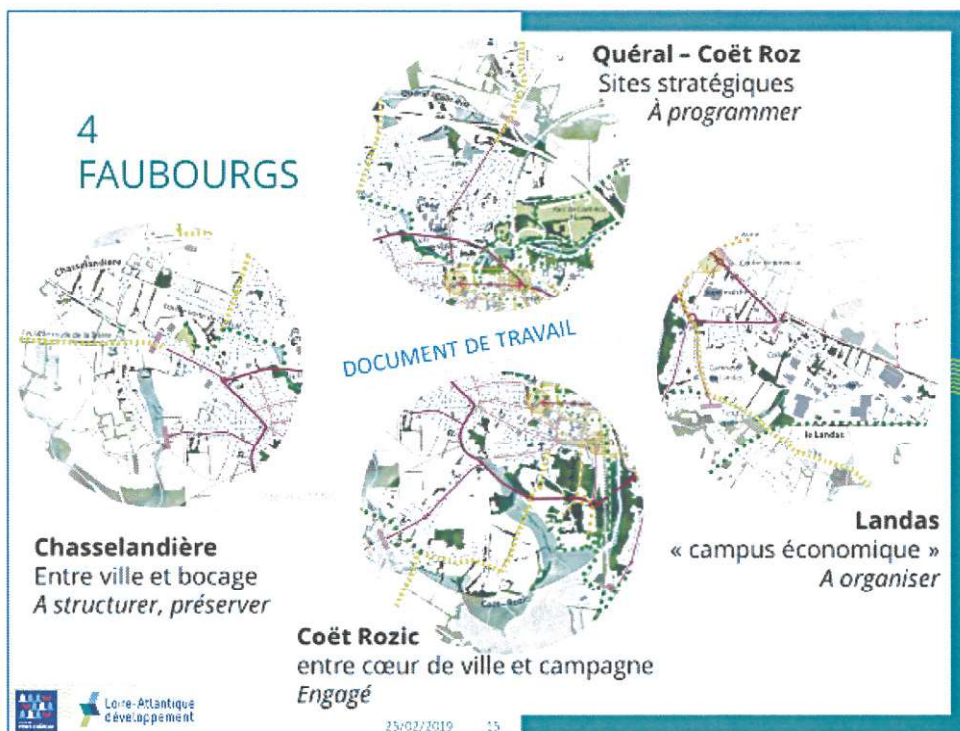
« Demain », présente la structure de la construction spatiale du plan guide.





La volonté est d'abaisser la vitesse au sein des centres-bourgs et en limiter à 30 km heure. Plusieurs cheminements devront relier les principaux équipements.

Le Calvaire : il convient de gérer la traversée de cet espace par la route départementale. Lors des périodes de forte affluence, le stationnement de nombreux véhicules pose problème en termes de qualité paysagère. Un déplacement des aires de stationnement vers les terrains municipaux situés face à l'hippodrome est envisagé.



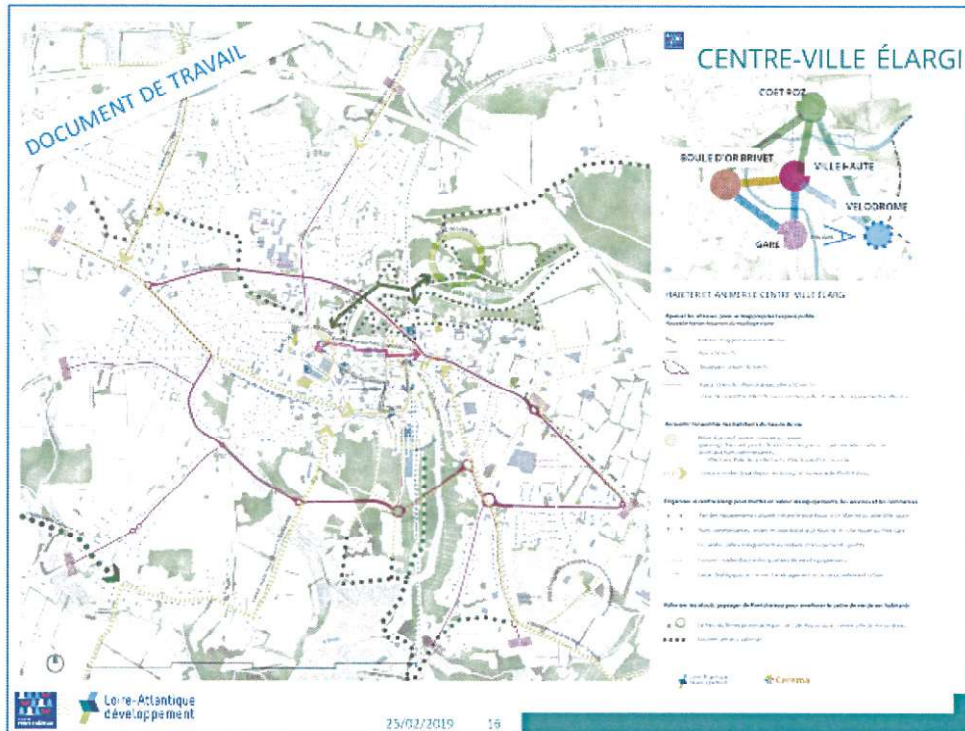
Coët-Rozic : Ce projet ancré entre le centre-ville et la campagne, déjà évoqué à plusieurs reprises, comptera plusieurs centaines de logements.

Quéral - Coët-Roz : La question de l'échangeur reste le point noir, soulevé plusieurs fois lors des ateliers participatifs. Ce site revêt des fonctions événementielles majeures et représente un espace essentiel. Des pistes de réflexions pour valoriser la coulée verte et créer ainsi une interface entre Quéral et la Chasselandière sont en cours.

Le Landas : Ce lieu regroupe une zone industrielle, une zone commerciale et bientôt un lycée. Le développement de services doit être envisagé. Une étude urbaine en partenariat avec la Commune de Ste-Anne-sur-Brivet et la Communauté de Communes est à envisager.



*La Chasselandière : Représente un espace où la nature est enclavée. L'objectif est d'améliorer la qualité paysagère du site et de structurer les rapports entre la ville et le bocage, afin d'obtenir un développement cohérent et de gagner en lisibilité.*



*Le centre-ville est élargi : il franchit le Brivet et s'étend jusqu'à la Chasselandière. C'est la base de travail déterminée pour arbitrer les choix.*

*Les piétons et les cyclistes sont privilégiés au sein de cet espace, auquel on peut accéder grâce à 5 pôles aux fonctions de rayonnement et de stationnement. Les stationnements situés dans le centre seront par des « poches » ponctuelles.*

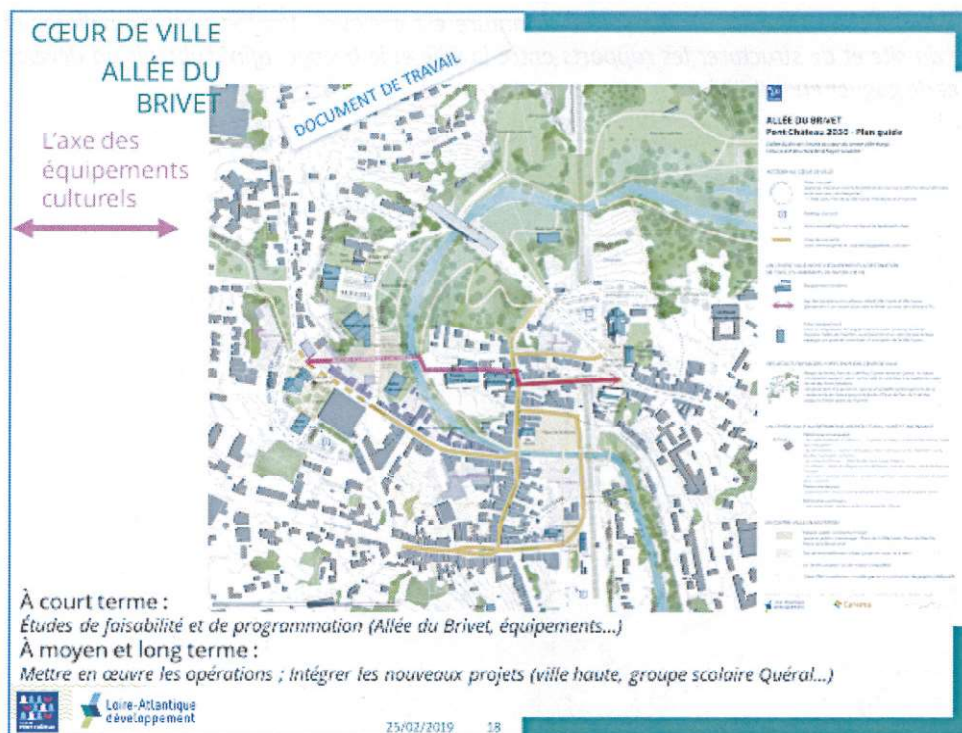
*Les qualités de la ville haute sont importantes notamment en termes d'espaces remarquables ou de stationnements. Des questions relatives à son évolution se posent (école de musique...).*

*Le vélodrome ne doit pas être négligé. Ce site est relié à la piscine et au centre et offre un point de vue sur la ville.*



*Il est difficile de savoir où se situe la mairie lorsqu'on arrive à Pont-Château. L'objectif est de créer un nouvel axe en centre-ville, autour d'équipements structurants et de faire le lien entre ville intense et nature.*





Le Plan guide propose de poursuivre les travaux déjà engagés autour du Brivet et de mettre en place un site permettant de découvrir la rivière dans sa globalité. Ce site serait un sas avant l'entrée dans le cœur de ville. Une discussion avec les acteurs culturels est actuellement en cours concernant le projet de cinéma, l'école de musique...

Il est décidé de maintenir les activités sociales et caritatives dans cette zone.

Les espaces de rencontres sont affirmées, car les piétons y sont prioritaires.

Des études relatives à l'accès au Brivet et sur les bâtiments existants le long de la rivière seront engagées.

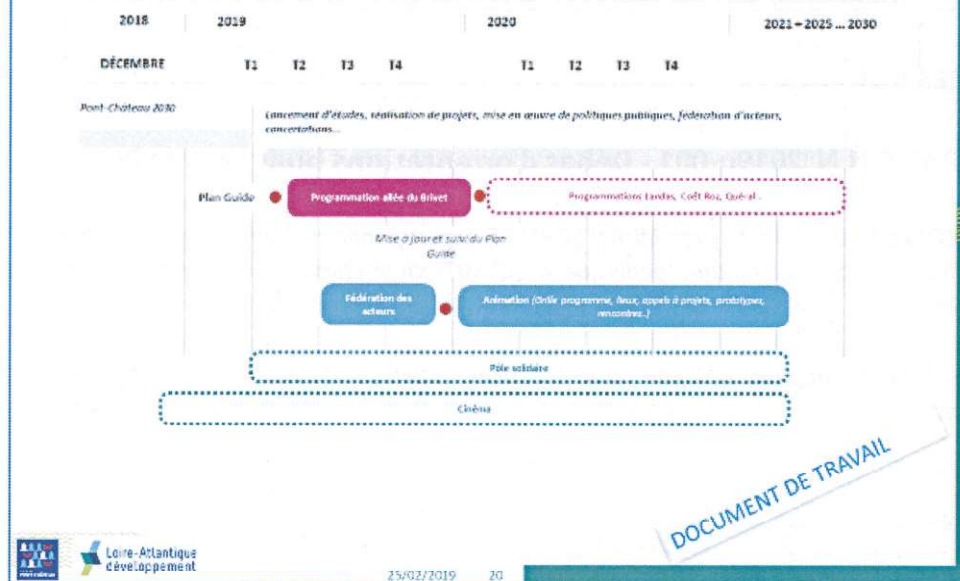
La revitalisation de l'ancien terrain de rugby ou la mise en place d'une base nautique seront étudiées...



Il s'agit de regrouper les différents acteurs autour de projets concrets et d'avenir.

Actuellement, le plan guide est en phase de finalisation. Des discussions doivent intervenir afin que dans les semaines à venir, une étape soit marquée collectivement grâce à sa validation.

## Perspectives et mise en œuvre



## Les prochaines dates

26 février 2019 : Conseil Municipal

avril 2019 : Séminaire public

21 mai 2019 : Conseil Municipal - Approbation et lancement des premières actions



**Danielle CORNET** : Remercie M. Jean-Pascal HÉBRARD. Rappelle que les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance de cette présentation, qui leur a été transmise avec la convocation au Conseil Municipal.

Explique que le diagnostic réalisé a permis l'émergence d'orientations futures de développement, formalisées dans un plan guide qui donne un cap, une visibilité et une cohérence pour le devenir à court, moyen, et long termes de la Commune.

Cette démarche prospective et d'anticipation constitue une base de travail pour programmer le futur. Il s'agit de préparer la mise en capacité de la Commune lui permettant d'accueillir des projets et d'envisager ainsi sereinement les équipements à venir.

Un travail de concertation a été engagé avec différents acteurs, notamment les habitants qui ont contribué à la réalisation du plan guide. Un travail d'animation devra être mené pour poursuivre les partenariats en place et rythmer les projets futurs. Les réunions de quartiers pourront notamment jouer ce rôle.

Aucune observation.



**Danielle CORNET** : Remercie à nouveau M. HÉBRARD de sa présence et du temps consacré à soutenir sa présentation. L'invite à revenir au mois de mai prochain.

- **Points soumis au vote :**

## FINANCES LOCALES

---

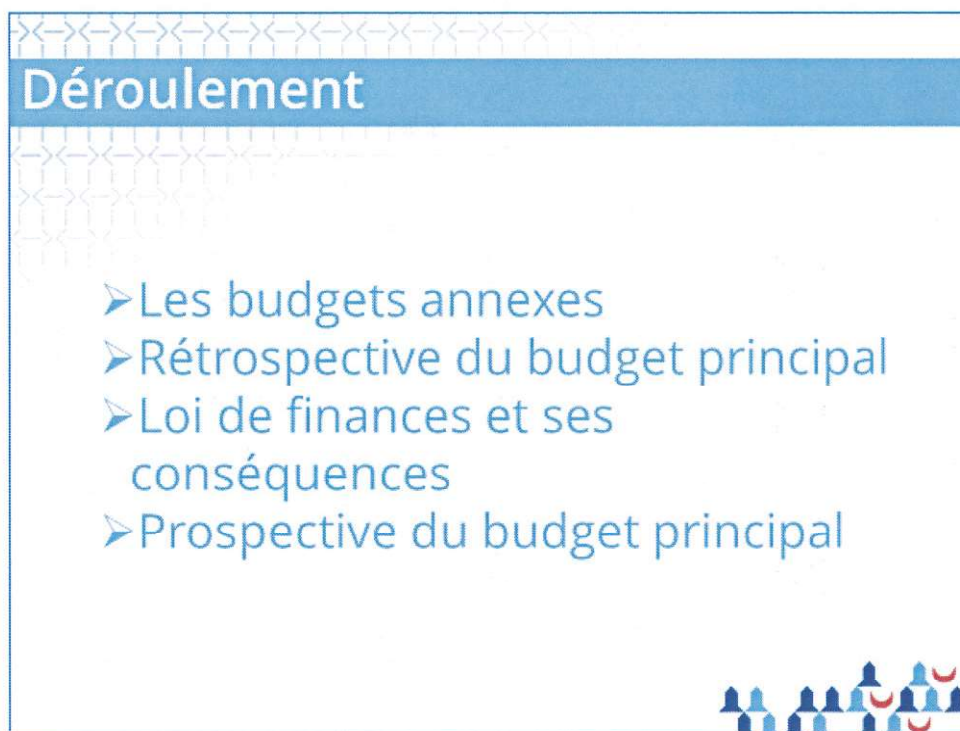
### DÉLIBÉRATION N°2019q-001 - Débat d'orientations budgétaires 2019

**Danielle CORNET** : Accueille M. Jean-Michel SCHMITT, expert financier. Explique que M. POILVÉ présentera la situation financière de la Commune, tandis que M. SCHMITT s'intéressera à la loi de finances et à son impact sur la Commune.

**Stéphane POILVE, adjoint délégué aux Finances locales** : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.



The cover features a decorative top border with a repeating geometric pattern. Below this, a blue horizontal band contains the title "DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE" in white capital letters. To the right of the title is the logo of the "VILLE DE PONT-CHÂTEAU", which consists of a stylized arrangement of blue and red shapes representing buildings and a crescent moon. Below the blue band, the text "Conseil municipal du 26 février 2019" is displayed in a dark blue font. At the bottom right corner, there is a small graphic of the city's logo.



The agenda slide has a decorative top border with a repeating geometric pattern. A blue horizontal band at the top contains the word "Déroulement" in white capital letters. Below this band, a list of four items is presented, each preceded by a blue right-pointing arrowhead (➤). The items are: "Les budgets annexes", "Rétrospective du budget principal", "Loi de finances et ses conséquences", and "Prospective du budget principal". At the bottom right corner, there is a small graphic of the city's logo.

## Les budgets annexes



## L'assainissement

DEPENSES	CA prévisionnel 2018	PREVISIONNEL 2018 (hors prêts nouveaux)
Charges à caractère général	23 575 €	25 000 €
Annuité de la dette - Emprunts	224 654 €	232 238 €
<b>TOTAL</b>	<b>248 229 €</b>	<b>257 238 €</b>

RECETTES	CA prévisionnel 2018	PREVISIONNEL 2018 (hors prêts nouveaux)
Frais de branchement	105 000 €	110 000 €
Redevance assainissement	442 547 €	450 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>547 547 €</b>	<b>560 000 €</b>

<b>AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>299 318 €</b>	<b>303 010 €</b>
----------------------------	------------------	------------------

Les investissements de l'année 2018 ont essentiellement consisté en la réalisation des travaux d'extension de réseaux sur les secteurs de la Joubrais, le Rocher, le Hainguet et Bodio.

Le budget assainissement prend en compte l'apport des services municipaux en termes d'effectifs et le valorise au sein du budget principal.



## L'assainissement - état de la dette

### Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'ÉPARGNE	792 070 €	31,56%
CREDIT AGRICOLE	738 155 €	29,42%
BANQUE POSTALE	624 375 €	24,88%
CREDIT MUTUEL	182 254 €	7,26%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	172 500 €	6,87%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>2 509 355 €</b>	<b>100,00%</b>

Etat généré au 31/12/2018

### Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 509 355 €	100,00%	3,62%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>2 509 355 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,62%</b>

Etat généré au 31/12/2018



## L'assainissement - investissements

### INVESTISSEMENTS 2019 HT

EXTENSION RESEAU EAUX USEES - Picaudais - Prunet	782 000 €
EXTENSION RESEAUX EAUX USEES - La Grée	290 000 €
ENVELOPPE ENROBES	150 000 €





## Le Carré d'Argent

### Prévisionnel 2018

Le fonctionnement 2018	: 414 165 €
Rappel 2017	: 424 715 €
Les recettes 2018 (hors excédent reporté)	: 111 368 €
Rappel 2017	: 117 082 €
Subvention d'équilibre 2018	: 315 000 €
Rappel 2017	: 315 000 €
Resultat 2018	: 41 949 €
Rappel 2017	: 29 746 €

La fréquentation du Carré d'Argent sur la saison 2017/2018 :

- Public, saison culturelle : 5 672
  - Scolaires : 4 176
  - Locations : 9 147
- Soit un total de 18 995 entrées (+3 388 par rapport à 2017)



## La Chasselandière

	Acquisition	Indemnité éviction	Frais	Dépenses	Intérêts d'emprunt
Achat de terrains	181 155 €	10 983 €	2 758 €		
Achat de terrains	158 000 €	20 958 €	2 506 €		
Clôture				13 236 €	
Intérêts d'emprunt					120 642 €
	339 155 €	31 941 €	5 265 €	13 236 €	120 642 €
<b>Total</b>			510 239 €		

8,6 hectares



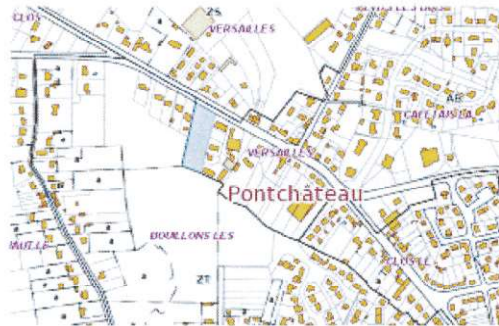
Budget créé en 2005 et cession d'une partie des terrains à la Communauté de communes pour 90 000 € en 2012.

Un projet d'implantation d'une vingtaine de logements pour le peloton motorisé de la brigade mobile de gendarmerie est toujours en phase d'étude.



# Les Rosiers

Le budget du lotissement des Rosiers se terminera en 2019, dès le paiement des dernières factures SYDELA et de maîtrise d'œuvre. Un excédent de l'ordre de 8 581 € sera à reverser au budget principal



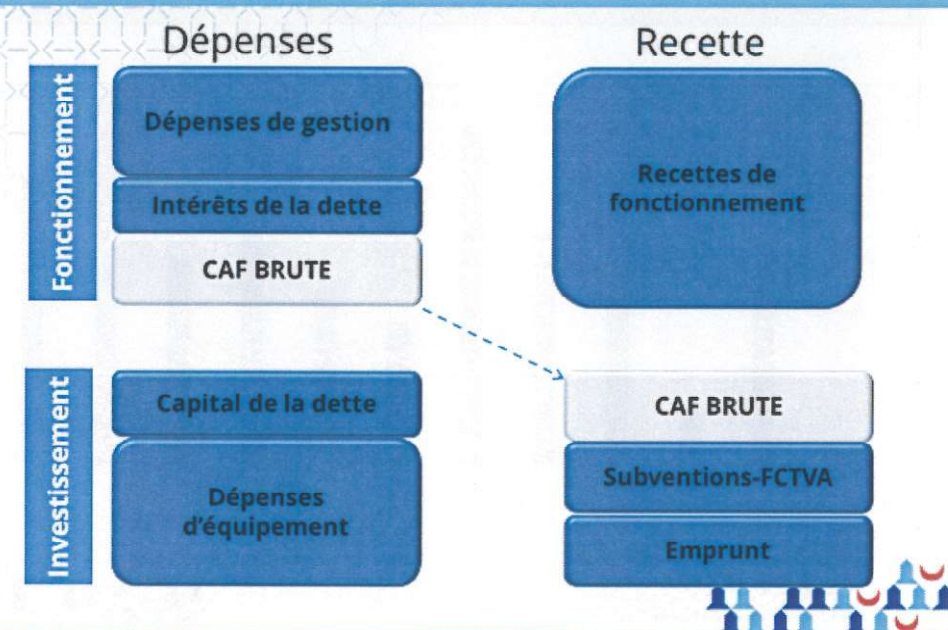
# Rétrospective budget principal



# Rappel de la composition des épargnes

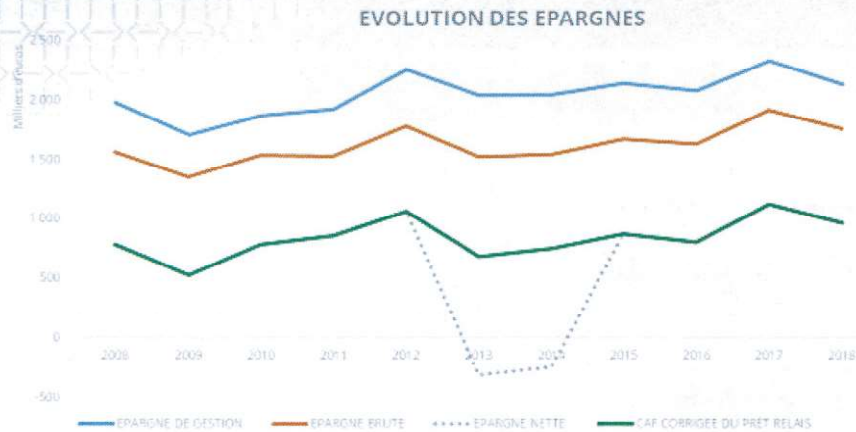


# Le lien entre fonctionnement et investissement





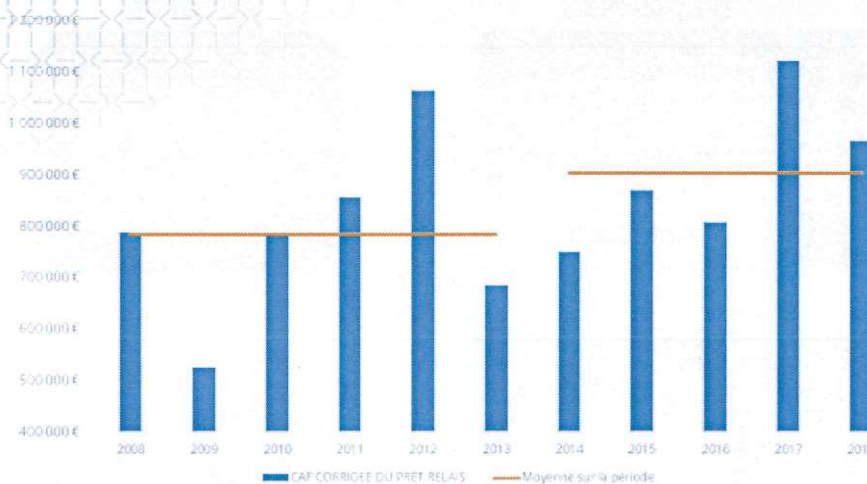
# Evolution des épargnes



Une CAF en léger recul par rapport à l'année exceptionnelle de 2017 mais qui avoisine tout de même le million d'euros.



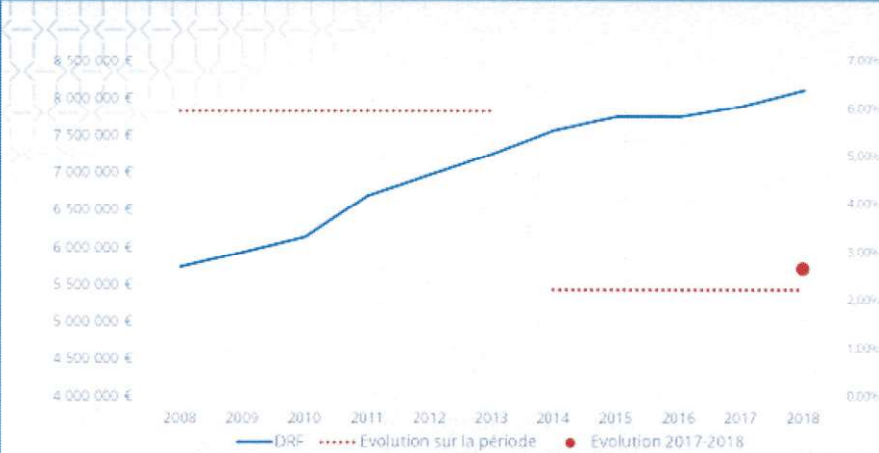
# La CAF



Elle mesure la capacité à financer, sur ses propres ressources, les investissements de la commune.



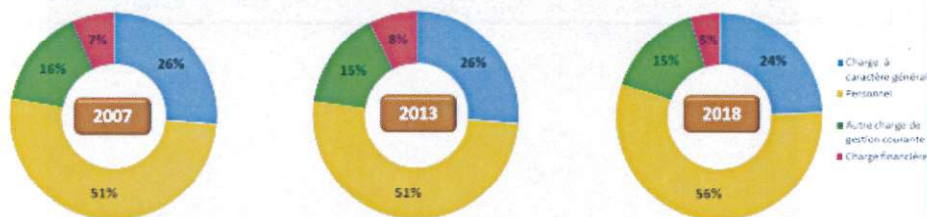
## Evolution des dépenses de fonctionnement



Rapportées à l'habitant, les dépenses de fonctionnement de l'année 2018 atteignent **778 euros** pour PONT-CHÂTEAU, et nous rappelons que l'indicateur de la strate en 2017 était de **1209 euros** par habitant.



## Composition des dépenses de fonctionnement

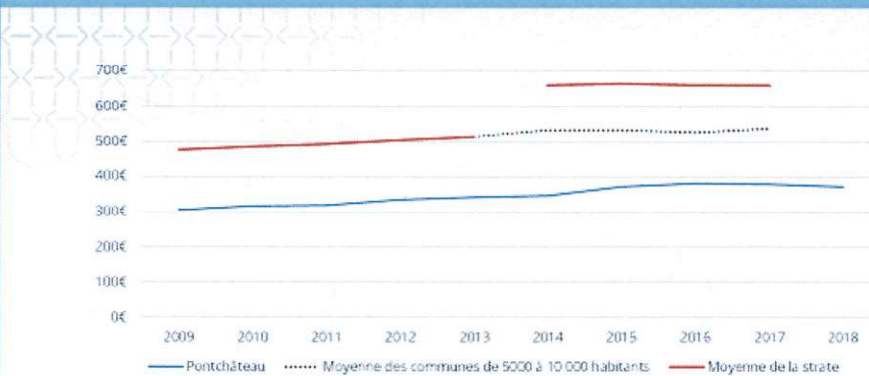


Les charges de personnel représentent la première dépense. L'évolution moyenne annuelle entre 2007 et 2013 était de 5,7% contre 2,2% depuis 2014 et pourtant sa part augmente sensiblement. Ceci est dû à la maîtrise des charges à caractère générale et la baisse des charges financières.

Les charges de personnel s'élèvent à 373€ / habitant pour Pont-Château pour une moyenne à 660€/habitant (en 2017) pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants.



## Evolution charges de personnel par habitant



La commune Pontchâteau a des charges de personnel bien inférieures aux communes de sa strate (10 000 à 20 000 habitants). Elles sont même inférieures à celles de la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants.

La croissance démographique augmente les besoins, il faut donc optimiser au mieux les ressources.



## Evolution des recettes de fonctionnement

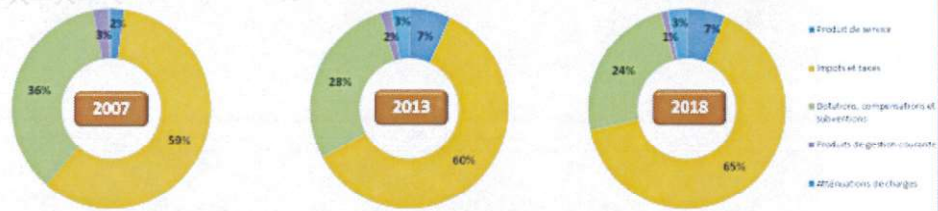


Très légère augmentation des recettes en 2018





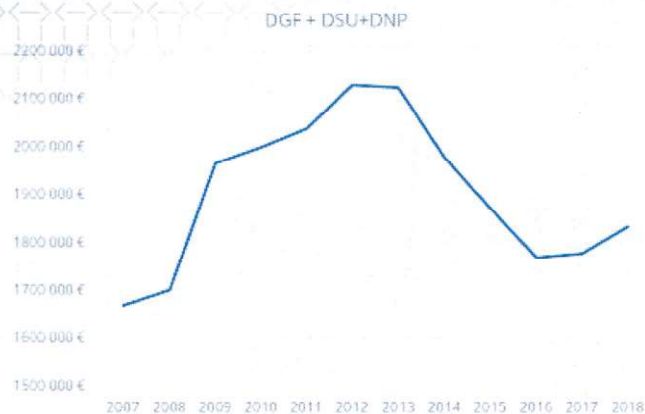
## Composition des recettes de fonctionnement



La part des dotations, compensations et subvention dans le budget baisse d'année en année.



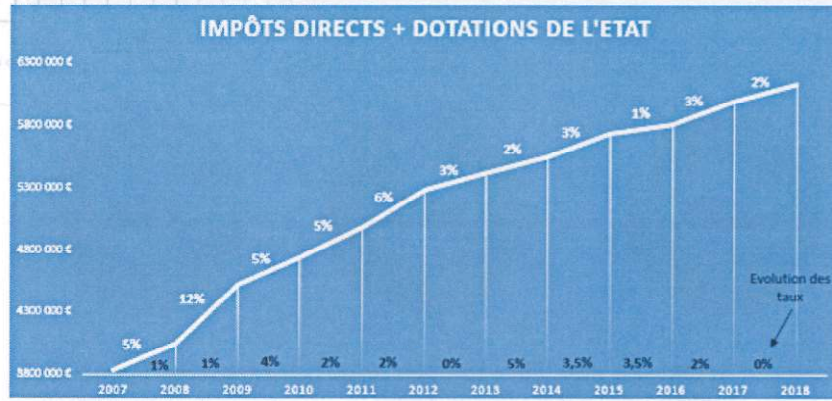
## Les dotations de l'état



Les dotations augmentent pour la seconde fois consécutive mais nous ne sommes pas encore au niveau de 2009 alors que la commune compte pratiquement 1 800 habitants de plus qu'en 2009.



# Evolution des deux principales recettes



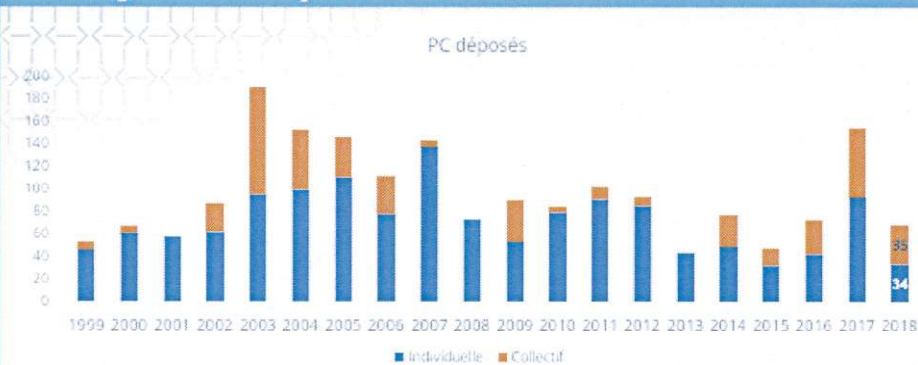
L'évolution de ce montant est liée à la variation:

- des dotations
- des bases locatives (forfaitaire et physique)
- des taux d'impositions

A noter, sans l'augmentation des taux en 2014 l'évolution aurait été négative. Les 5% d'augmentation des taux n'ont eu pour effet que 2% d'augmentation sur les recettes.



# La dynamique des bases



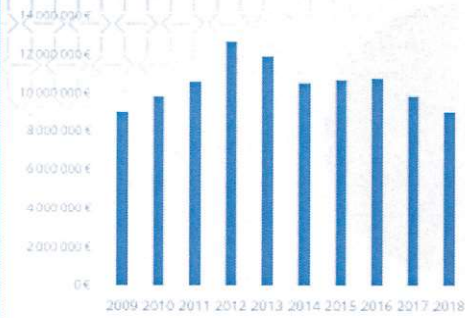
Comme indiqué l'année dernière la forte croissance des PC déposés en 2017 s'inscrivait dans un contexte de fin du prêt à taux 0 (PTZ) et des dispositifs de défiscalisation pour les zones B2. Il s'agissait bien d'une anticipation des dépôts. L'année 2018 revient dans les valeurs connues depuis 2013.

Les transactions immobilières ont une nouvelle fois été très actives en 2018, la commune a perçu 278k€ de droits de mutation (montant le plus élevé après 2017).

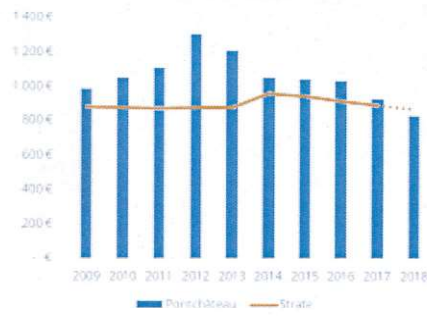


# La dette

Dette au 31/12



Dette / habitant

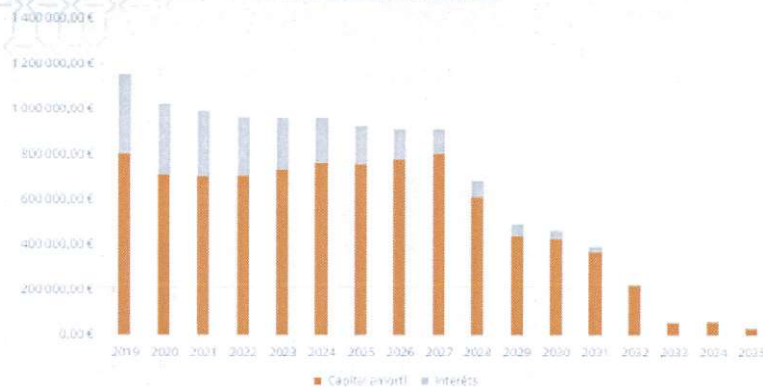


La dette de la commune diminue, celle des communes de même strate aussi.  
 En 2018 pour la première fois depuis l'an 2000 Pont-Château a une dette / habitant inférieure à la moyenne de la strate.



# Profil d'extinction de la dette

Remboursement annuel



A noter un net décrochage du remboursement de la dette en 2020 (- 127 000€).

